BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente 2023

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°076 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par les députés **Ousmane DIALLO, Sié François d'Assise COULIBALY et Thomas TRAORE**, rapporteurs.

Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 08 décembre 2023 de 09 heures 12 minutes à 12 heures 10 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Exercice 2024.

La Commission a organisé une séance d'appropriation dudit projet de loi, le lundi 06 novembre 2023 de 09 heures 41 minutes à 13 heures 42 minutes.

Auparavant, les députés Ousmane DIALLO, Sié François d'Assise COULIBALY et Thomas TRAORE ont été désignés pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- les travaux préparatoires, du 25 septembre au 10 octobre 2023, à Ouagadougou ;
- l'appropriation du projet de loi de finances par la COMFIB, du 24 octobre au 03 novembre 2023, à Ziniaré ;
- l'audition des Ministres et Présidents d'institutions, du 06 au 17 novembre 2023, à Ouagadougou ;
- l'audition du Gouvernement, le lundi 20 novembre 2023 à Ouagadougou ;
- la séance d'arbitrage, du 26 novembre au 04 décembre 2023, à Koudougou ;
- l'adoption du rapport de la COMFIB, le jeudi 07 décembre 2023, à Ouagadougou.

Outre la CAEDS, les autres commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par les députés Yiompouen Aimé SOME, Moctar Sidiki BARRY et Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Diédon Alain HIEN, KABRE Kalifa et Nonyeza BONZI ;

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par les députés Moussa SANGARE, Samadou OUARE et Ousséni SOULAMA .

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- analyse des allocations budgétaires par la CAEDS,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les rapporteurs ont présenté le compte rendu en trois points :

- synthèse des travaux préparatoires de la COMFIB,
- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Synthèse des travaux préparatoires de la COMFIB

Les rapporteurs ont fait la synthèse des travaux préparatoires de la COMFIB qui ont porté sur les points suivants :

- l'élaboration des questionnaires budgétaires ;
- les travaux des sous-commissions thématiques et des sectorielles ;
- l'appropriation du projet de loi de finances par la COMFIB ;
- l'audition des responsables des ministères et institutions.

I-2 Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargé du budget. Ils étaient assistés

de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- le contexte économique,
- les grandes orientations du budget 2024,
- les prévisions budgétaires 2024,
- la stratégie annuelle d'endettement public,
- les nouvelles dispositions fiscales,
- les comptes d'affectation spéciale du trésor,
- les mesures d'accompagnement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-3. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- une éventuelle sous-estimation des prévisions de recettes au regard des performances de 2020, 2021 et 2022 au 31 décembre qui sont respectivement de 109,90%, 121, 77% et 103,15% au niveau de la DGTCP ainsi que la justification de cette situation ;
- les difficultés rencontrées par la DGTCP en matière de recouvrement des dividendes au niveau du secteur minier ;
- les dispositions prises par la DGTCP pour améliorer le niveau actuel de recouvrement des Restes à recouvrer (RAR) dans le secteur minier ;
- le fait d'imputer les difficultés de recouvrement des RAR relatifs aux financements extérieurs à des raisons techniques ou à un manque de volonté politique ;
- l'état nominal des structures/entreprises qui génèrent des RAR ;
- les raisons de la non prévision de recettes concernant la ligne « Loyer SOPATEL SILMANDE » qui cumule cependant des arriérés de loyers, la précision du montant total des loyers dus par SOPATEL SILMANDE et

la nécessité d'inscrire des prévisions de recettes ainsi que la mise en place d'un dispositif de recouvrement de ces arriérés ;

- la justification des prévisions de recouvrement de l'ordre de plus de 20% en 2024 par rapport à 2023 et le réalisme de ces prévisions malgré le contexte sécuritaire difficile du pays ;
- la nécessité d'explorer des pistes de solutions, notamment le recours à la fibre optique de SITARAIL pour combler le déficit de connexion internet au niveau des caisses des régies de recettes ;
- l'état de mise en œuvre du processus de digitalisation au niveau des régies de recettes ainsi que les difficultés rencontrées ;
- les modalités d'évaluation des dons en nature pour lesquels des mesures de faveurs fiscales sont accordées à certaines entreprises ;
- la justification du niveau de stagnation du recouvrement d'un impôt leader comme la TVA de 2020 à 2023 ainsi que la baisse de ses prévisions pour 2024 à 2026 ;
- la fiabilité de l'assiette fiscale applicable au secteur minier et l'existence éventuelle d'un modèle plus fiable de détermination de l'assiette fiscale à appliquer à ce secteur ;
- les recettes exceptionnelles qui ont augmenté le niveau de mobilisation des recettes à hauteur de 20% entre 2022 et 2023 à la DGD et la justification de la non reconduction de ce taux pour les prévisions de l'année 2024 en lieu et place d'un taux de 17% ;
- les stratégies déployées par le Gouvernement pour continuer à mobiliser des ressources au regard de la nouvelle orientation politique et diplomatique du pays ;
- la justification de l'inversion de la tendance à la hausse des prêts au détriment des dons comparativement aux années antérieures à la date du 30 juin 2023 ;
- les mesures envisagées pour une conformisation de la politique d'endettement qui privilégie la dette à taux concessionnels et à maturité longue au détriment de la dette intérieure qui coûte plus chère et l'identification des sociétés dont les dettes ont été prises en charge ;
- le non-respect de l'obligation relative à la saisine du Comité national de la dette publique (CNDP) de tout accord de prêt depuis 2022 selon le

rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 ;

- l'état d'exécution des programmes qui ont nécessité la création des comptes d'affectation spéciale du Trésor (CAST), la justification du faible niveau d'exécution des programmes ayant ouvert des CAST financés sur ressources propres et qui constitue un manque à gagner au budget de l'Etat ;
- le point de vue du FMI sur la pratique actuelle des contrats PPP ;
- l'élaboration de termes de références relatifs à la réalisation de la voie de contournement et l'élaboration d'études de faisabilité prenant en compte les intérêts du pays ;
- la nécessité de rassurer la Représentation nationale que les instruments de prévisions budgétaires (IAP, MPR) ont été utilisés de manière optimale dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2024 ;
- la démarche utilisée par le Gouvernement pour les admissions en non-valeur et les raisons qui les justifient ;
- la justification des trente-neuf mesures dérogatoires non évaluées qui ressortent dans le rapport d'évaluation des dépenses fiscales, exercice 2022 ;
- la nécessité de prévoir une étude d'impact des mesures dérogatoires (exonérations, exemptions d'impôts, réductions d'impôts...) en vue de leur éventuelle rationalisation ;
- le caractère réaliste du taux d'inflation projeté dans l'exposé des motifs en fin 2023 à 1,2% contre 14,1% en fin 2022 et le fondement de cette projection à 2,5% sur la période 2024-2026 ;
- le bilan de la mise en œuvre des mesures en termes d'impact sur la réduction du train de vie de l'Etat en 2023 et les nouvelles mesures de rationalisation envisagées pour l'année 2024 ;
- l'existence d'une étude relative à la rente minière au Burkina Faso, de données statistiques par matière ou domaine d'activités ainsi que la liste minière de l'application de la fiscalité de porte ;
- la part contributive du sous-secteur de l'élevage dans la formation du PIB et du sous-secteur de la manufacture ;

- la projection faite du PIB par habitant en fin 2023 et 2024 ;
- « les transactions sur actifs non financiers », sur la période 2020-2023, au titre des dépenses qui connaissent un taux moyen de progression de 29,8% l'an ;
- la fiabilité de la projection pour 2023 de la part de la branche d'activités « sylviculture-chasse-pêche » (5%) à la formation du PIB au regard de la situation sécuritaire du pays ;
- le bilan au 31 décembre 2022 de la mise en œuvre de la loi n°055-2017/AN portant loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022 adoptée par l'Assemblée nationale le 14 décembre 2017 dans le souci de rationnaliser davantage les dépenses militaires qui ne font que s'accroitre d'année en année et la nécessité d'élaborer une nouvelle loi de programmation militaire ;
- les nouvelles prestations concernées par « l'élargissement de la politique de gratuité des soins » au titre de la gouvernance sociale ;
- les mécanismes mis en place par le Gouvernement pour lutter contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le bilan du processus de réconciliation, notamment en ce qui concerne les indemnisations des personnes victimes de violences en politique ;
- les actions concrètes à mener pour améliorer de l'indice de perception de la corruption de 40 à 45 points en 2025 dans le cadre de la bonne gouvernance ;
- l'allocation des dépenses d'investissement envisagées au pilier 4 du PA-SD intitulé « la quête de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale » ;
- la justification de la variation de 13,65% sur les dépenses de personnel de 2023 à 2024, malgré les mesures prises ces dernières années pour maîtriser la masse salariale à travers, notamment la rationalisation des recrutements dans la fonction publique ;
- la justification de la baisse du montant du budget du ministère en charge de la jeunesse bien que la volonté politique affirmée du Gouvernement soit de résoudre le problème de chômage des jeunes à travers les formations professionnelles ;

- la justification du montant élevé des prévisions de 2024 au titre des Dépenses communes interministérielles (DCIM) qui est de quatre cent quarante et un milliards quatre cent dix-huit millions cent trente-trois mille (441 418 133 000) F CFA au regard de la finalité des DCIM qui consiste à faire face aux situations imprévues et exceptionnelles ;

- le bilan de mise en œuvre de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances en termes d'acquis, de ce qui reste à faire et les mesures envisagées pour assurer une mise en œuvre effective de toutes les innovations introduites dans cette loi ;

- les mesures envisagées par le Gouvernement en 2024 pour trouver de nouvelles sources de financement au profit du Compte d'affectation spéciale 126 (Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base) en substitution à l'incertitude sur les intentions de financement de certains partenaires techniques et financiers et la fin de la convention qui lie l'Etat au Partenariat mondial pour l'éducation ainsi que celle qui lie l'Etat au Canada ;

- les détails sur la destination du Compte d'affection spéciale n°155 intitulé « Fonds de soutien patriotique » ;

- la justification du projet de PPP à paiement par les usagers « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeport) et d'archivage électronique des dossiers » qui connait au 31 décembre 2022 un taux d'exécution financière de 75,5% supérieur au taux d'exécution physique de 51,7% ;

- la justification de l'exécution nulle au 31 août 2023 du Compte d'affectation spéciale n°132 « cadastre fiscal » ;

- la justification de la baisse des prévisions de recettes de 55,05 % au titre du compte d'affectation spéciale n°143 intitulé « Appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (PASEA) » de 55,05% en 2024 par rapport à 2023 ;

- le point exhaustif de l'ensemble des appuis qu'apporte la France dans divers secteurs socio-économiques de notre pays (financier, matériel, formations etc.) ainsi que les dispositions prises pour pallier à la suspension de l'aide française ;

- la plus-value de la taxe spécifique sur le ciment nouvellement instituée ;

- les mesures envisagées pour la prise en charge des veuves et orphelins des VDP tombés pour la Patrie ;

- la position du Burkina Faso par rapport aux enjeux majeurs qui influencent le monde (BRICS, ZLECAF).

II. Analyse des allocations budgétaires des départements ministériels relevant de la compétence de la CAEDS

Conformément à l'article 35 de la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) a pour domaine d'attributions : « Burkinabè de l'étranger, relations internationales, politique extérieure, coopération, traités et accords internationaux, organisation générale de la défense et de la sécurité, plans à long terme de l'armée et des corps paramilitaires, domaines et établissements appartenant aux forces de défense et de sécurité , arsenaux, personnels des forces de défense et de sécurité, supplétifs de l'armée, personnel civil de l'armée, justice militaire, service national ».

Au regard de ces attributions, la CAEDS est essentiellement, en relation avec trois ministères à savoir le ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, celui de la Défense et des anciens combattants et celui de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, d'où l'intérêt pour la Commission de porter un regard particulier sur l'évolution des allocations budgétaires de ces ministères.

En effet, l'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2024 a obéi à de grandes orientations (choix stratégiques budgétaires et les actions prioritaires du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD)) d'une part, et aux défis liés aux contextes international, sous régional et national d'autre part.

En référence au contexte sécuritaire, le pays subit depuis plus de sept ans des attaques terroristes qui ont occasionné la destruction de nombreux villages et le déplacement interne de milliers de personnes. La lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité du territoire s'imposent comme une priorité de la Transition. Ce pilier 1 du PA-SD vise la libération des zones occupées par les groupes terroristes et la création de conditions sécuritaires nécessaires au retour de l'administration publique et des populations dans les zones touchées. La réalisation de cet objectif implique fortement le ministère de la Défense et des anciens combattants et celui de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité. Il s'agit concrètement de mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent mais aussi de :

- porter le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels de 69% en 2020 à 77% en 2025 ;
- faire baisser l'indice global d'insécurité de 1,1 en 2021 à moins de 1 en 2025 et l'indice global de terrorisme de 6,8 en 2019 à 2 en 2025 ;
- porter la proportion des collectivités territoriales dont les services publics essentiels sont fonctionnels de 40% en 2020 à 50% en 2025.

Au regard de ces objectifs, il est à souligner que dans le cadre du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Exercice 2024, il est prévu que 51% des dépenses d'investissements soient affectés au Pilier I, soit un montant de 382,8 milliards de francs CFA.

Au niveau global, le projet de budget de l'Etat, exercice 2024 initial se chiffre à deux mille neuf cent quatre-vingt-deux milliards cent dix-huit millions sept cent soixante-dix mille (2 982 118 770 000) de francs CFA en recettes. Cette prévision initiale de recettes enregistre une hausse de trois cent cinquante milliards huit cent cinquante-huit millions soixante-dix-sept mille (350 858 077 000) de francs CFA par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale de 2023 qui étaient de deux mille six cent trente et un milliards deux cent soixante millions six cent quatre-vingt-treize mille (2 631 260 693 000) de francs CFA, soit une variation relative de 13,33%.

Quant aux prévisions initiales des dépenses, elles sont estimées à la somme de trois mille six cent cinquante-sept milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions douze mille (3 657 594 012 000) de francs CFA. Par contre, au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2023, elles s'élevaient à la somme de trois mille trois cent quatre-vingt-deux milliards six cent soixante millions quatorze mille (3 382 660 014 000) de francs CFA. Comparées à l'exercice budgétaire 2023, les prévisions totales de dépenses enregistrent une hausse de deux cent soixante-quatorze milliards neuf cent trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille (274 933 998 000) de francs CFA en valeur absolue, soit 8,13% en valeur relative.

De ce qui précède et considérant les visions respectives des ministères relevant de la compétence de la CAEDS, les prévisions budgétaires, s'annonçaient comme suit :

- le Ministère de la Défense et des anciens combattants a pour vision à l'horizon 2025 « une armée soudée, performante, en phase avec les ambitions et les défis du Burkina Faso et objet de fierté nationale ». Dans cette optique, l'allocation budgétaire du ministère pour 2024 est estimée à

six cent dix-neuf milliards sept cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille (619 762 293 000) de francs CFA contre cinq cent un milliards sept cent vingt-six mille cent un mille (501 726 101 000) de francs CFA en 2023. On constate une hausse de cent dix-huit millions trente-six millions cent quatre-vingt-douze mille (118 036 192 000) de francs CFA soit 23,52% en valeur relative. Il importe de souligner que l'Agence nationale de renseignement (ANR) qui est rattachée à la Présidence du Faso, constitue également, un maillon important de la mise en œuvre du Pilier I. Ainsi, le montant alloué aux dépenses d'investissements au titre de l'ANR s'élève à vingt-huit milliards cinq cent vingt et un millions deux cent soixante-deux mille (28 521 262 000) de francs CFA ;

- le Ministère de l'Administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité a pour ambition la promotion d'une administration républicaine qui garantit la sécurité, la protection civile et les droits civiques d'une part, la poursuite d'un aménagement harmonieux du territoire en vue d'assurer le développement socioéconomique équitable des collectivités territoriales. Ainsi, pour 2024, l'allocation budgétaire du ministère est évaluée à cent trente-six milliards sept cent quatre-vingt et un millions six cent soixante un (136 781 661 000) de francs CFA contre cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent onze mille (131 598 411 000) de francs CFA en 2023. On constate une hausse de cinq milliards cent quatre-vingt-trois millions deux cent cinquante mille (5 183 250 000) de francs CFA, soit une variation de 03,94% en valeur relative ;

- le Ministère des Affaires étrangères de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur vise à œuvrer au rayonnement du pays, à la défense de ses intérêts sur la scène internationale, à la recherche de la paix et l'intégration sous régionale et régionale. Pour ce faire, pour 2024, il est prévu une allocation budgétaire prévisionnelle de cinquante-quatre milliards quatre cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille (54 419 997 000) de francs CFA contre cinquante-quatre milliards deux cent trente-six millions cent quatre quarante-neuf mille (54 236 149 000) de francs CFA en 2023 ce qui représente une hausse de cent quatre-vingt-trois millions huit cent quarante-huit mille (183 848 000) de francs CFA, soit 03,4% en valeur relative.

Suite à l'audition du Gouvernement, un arbitrage a eu lieu entre la COMFIB et le Gouvernement à Koudougou du 26 novembre au 04 décembre 2023. A l'issue de cet arbitrage, il a été procédé à de nouvelles ouvertures de ressources et à des annulations et ouvertures de crédits. Ainsi, le budget de l'Etat, exercice 2024 s'établit en recettes à trois mille dix-neuf milliards cent dix-huit millions sept cent soixante-dix mille (3 019 118 770 000) de francs CFA et en dépenses à trois mille six cent quatre-vingt-quatorze milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions douze mille (3 694 594 012 000) de francs CFA.

Le budget définitif des trois ministères se présente ainsi qu'il suit :

- le Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, deux cent vingt un milliards trois cent soixante-seize cent soixante-onze millions cent soixante-onze mille (221 376 171 000) de francs CFA, ce qui représente 07,33% du budget global ;
- le Ministère de la Défense et des anciens combattants, six cent vingt milliards sept cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille (620 762 293 000) de francs CFA, représentant 20,56 % du budget de l'Etat ;
- le Ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, cinquante-quatre milliards quatre cent dix-neuf quatre-vingt-dix-sept mille (54 419 997 000) de francs CFA, soit 1,80 % du budget de l'Etat.

III. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Exercice 2024 et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'intégrer et de prendre en charge de nouvelles priorités tout en tenant compte de l'évolution du contexte national et international marqué par la situation sécuritaire et humanitaire ;
- d'améliorer et d'intensifier les efforts des forces de défense et de sécurité accompagnées des volontaires pour la défense de la patrie sur le théâtre des opérations en vue de la reconquête du territoire ;
- de soutenir le rayonnement de la diplomatie du Burkina Faso à travers une mobilisation conséquente des partenaires techniques et financiers.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 décembre 2023

Le Président

Daniel ZOUNGRANA

Les Rapporteurs

Ousmane DIALLO

Thomas TRAORE

P/o SAVADOGO Pourinolé Edmond

Sié François d'Assise COULIBALY

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2e Secrétaire
4.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
5.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
7.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
8.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1er Secrétaire
2.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
3.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
4.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
6.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
3.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
4.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
5.	VEBAMBA Stéphane Cédric P.	Stagiaire